



Accueil | Genève | Actu genevoise | Maltraitance au Foyer de Mancy – «A Mancy, on avait identifié les risques»

Abo **Maltraitance au Foyer de Mancy**

«À Mancy, on avait identifié les risques»

Directeur de l'Office médico-pédagogique jusqu'à l'automne 2018, le psychiatre Stephan Eliez dit sa stupeur face aux maltraitances, qu'il avait tout fait pour éviter. Entretien exclusif.



Laurence Bezaguet, Sophie Davaris

Publié aujourd'hui à 06h34



Si des personnes ont commis des délits à Mancy, l'enquête pénale le déterminera et la justice fera son travail.

STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Dans l'affaire du Foyer de Mancy, de nombreuses zones d'ombre demeurent. Comment des enfants atteints d'un autisme sévère ont-ils pu être maltraités dans une structure spécialisée? Rappelons que certains jeunes auraient été physiquement malmenés, traînés par terre, et qu'une adolescente aurait subi une intoxication médicamenteuse. Comment, si ces faits sont avérés, expliquer l'inertie de la hiérarchie? Qui savait quoi et quand? Comment expliquer que le scandale ait éclaté en automne 2021, alors qu'un premier rapport pour maltraitance date de mai 2019?

Abo [Commission de contrôle](#)

L'affaire de Mancy racontée par trois actrices centrales

Abo [Maltraitements dans un foyer pour enfants autistes](#)

«À Mancy, la formation, la supervision, le suivi ont failli»

Le professeur Stephan Eliez a dirigé l'Office médico-pédagogique (OMP) pendant treize ans et créé le Foyer de Mancy en 2018, peu avant son départ. Il s'exprime pour la première fois. S'il assure avoir identifié les risques, il affirme n'avoir jamais été alerté et confie sa «stupeur» face aux accusations de maltraitance.

Comment réagissez-vous au scandale qui touche le Foyer de Mancy, que vous avez créé?

Par une tristesse immense. J'ai ouvert cette structure en juin 2018, j'ai quitté la direction de l'Office médico-pédagogique quatre mois plus tard. J'ai appris tout cela par la presse. Je suis resté treize ans directeur de l'OMP, et il n'y a pas eu un seul cas de maltraitance alors que nous avons ouvert près de 50 structures. Ces révélations sont un choc et j'ai eu une réaction de stupeur.

Dans un premier temps, on ne peut pas y croire, car cela va au-delà de tout ce que l'on peut imaginer. On ne parle pas d'accident ici mais de délits, de violences faites à des enfants qui sont parmi les plus vulnérables. J'éprouve une immense tristesse pour eux, pour les familles, pour l'institution, dont la crédibilité est ternie, et pour la population genevoise. La maltraitance est une possibilité que l'on doit envisager dans n'importe quel type de structure, et j'ai passé ma vie à tout faire pour l'éviter.

«Au départ, les locaux étaient parfaitement adéquats pour accueillir le nombre d'enfants prévu.»

Spécialiste de l'autisme, comment avez-vous pu autoriser l'ouverture d'un foyer dans des locaux inadaptés, avec un personnel peu formé?

Dès 2008, avec Autisme Genève, nous avons voulu disposer d'institutions adaptées aux enfants autistes. Jusqu'alors, ils étaient mêlés à des élèves souffrant d'autres difficultés psychiques, avec une multiplicité d'approches pédagogiques non adaptées ou inefficaces. Nous avons créé un réseau d'écoles pour faire face à l'absence importante du nombre d'élèves devant être accueillis. Il y avait également un foyer – Mancy – ouvert seulement quatre jours par semaine et pas pendant les vacances. D'autres enfants étaient envoyés dans d'autres cantons, car cela coûtait beaucoup moins cher. Ce n'était pas adéquat, notamment en raison de la distance pour les parents. Nous avons multiplié les démarches pour ramener une partie de ces enfants à Genève.

En 2012, les autres cantons n'ont plus accepté de prendre soin d'une trentaine d'enfants genevois. Nous avons alors voulu renforcer le foyer historique en l'ouvrant 365 jours par an, 24 heures sur 24. Puis, en 2014, on a déplacé les enfants de Mancy à Pré-Lauret (*ndlr: à Bernex*) dans de nouveaux locaux prévus pour dix enfants. Très vite, le foyer a été utilisé au maximum de ses capacités.

En hiver 2017, nous avons enfin le budget pour ouvrir un deuxième foyer avec une planification d'extension sur deux à trois ans jusqu'à 18-20 enfants. Ce fut sur le site de Mancy, qui, seul, pouvait accueillir une telle structure. Au départ, les locaux étaient parfaitement adéquats pour accueillir le nombre d'enfants prévu. Ils n'étaient pas luxueux mais parfaitement sains, et chaque enfant pouvait avoir sa chambre. Les installations sanitaires étaient fonctionnelles. En aucun cas on ne peut faire porter la responsabilité de maltraitances sur des locaux, c'est ridicule.

Début 2018, nous avons reçu le feu vert budgétaire et commencé le recrutement pour une ouverture à l'été 2018 avec quelques enfants. Les premiers collaborateurs ont été transférés du foyer déjà fonctionnel de Pré-Lauret. Avec de nouveaux engagements échelonnés sur douze à vingt-quatre mois pour renforcer et développer le

dispositif des deux foyers, prévus comme un ensemble. Il n'y a pas eu de précipitation, ni d'injonction de la direction du DIP par rapport au rythme d'ouverture. On ne peut pas porter ce reproche à la cheffe du département.

Pourquoi avez-vous choisi un directeur sans expérience avec les enfants autistes?

Le personnel recruté n'est jamais formé a priori. Il s'agit généralement de personnes qui arrivent avec une formation de base – éducateur, enseignant, infirmier, psychologue, médecins – mais sans expertise en autisme. Toutes les institutions publiques ont leur programme de formation et d'accompagnement, avec des intervenants internes et externes. L'OMP a été, avec les établissements publics d'intégration (EPI), le premier acteur genevois à se doter d'une formation de ce calibre.

Aucun des candidats au poste n'avait de formation en autisme. Le directeur de Mancy recruté avait de l'expérience et bénéficiait de la confiance des collaborateurs à l'interne. Il était respecté pour sa personnalité et son professionnalisme. Il a été engagé avec la garantie formelle qu'il se formerait en autisme avec son équipe, car les formations ne manquent pas à Genève. Quand il a pris ses fonctions, il a travaillé et préparé l'ouverture avec le directeur du Pré-Lauret, sous la supervision directe et régulière d'un membre de la direction pédagogique de l'office. Les premiers enfants sont arrivés en juin à Mancy. Mon mandat de directeur général a pris fin à la fin de septembre 2018, en prenant soin de préparer l'arrivée de la nouvelle direction au 1^{er} novembre 2018.

«Le rythme accéléré de ces ouvertures de structures faisait courir des risques institutionnels multiples, que nous avons identifiés.»

Mancy n'a pas été la seule structure ouverte en quelques mois...

Non, depuis 2016, les ouvertures se sont accélérées, nous avons ouvert une dizaine d'institutions en deux ans. Ce rythme faisait courir des risques institutionnels multiples, que nous avons identifiés. J'ai présenté ces risques à ma hiérarchie et à

Anne Emery-Torracinta dès 2016, plus d'une fois par année, avant que M^{me} Capeder (*ndlr: la directrice qui a succédé à Stephan Eliez à la tête de l'OMP*) n'entre en fonction.

Je l'avais écrit formellement dans le cadre de la procédure d'évaluation annuelle des risques: risque sur la possibilité de trouver des locaux en suffisance, du personnel en suffisance avec les titres et qualités requis, mise en difficulté de la capacité d'encadrement par des collaborateurs plus expérimentés, de former autant de personnes aussi vite, risque de fragmentation, de perte de cohérence, de gestion des transports d'enfants, d'augmentation des coûts liés à la rapidité de l'accroissement.

Formellement, en 2018 déjà, ces informations avaient été intégrées par l'équipe de la cellule d'évaluation des risques du secrétariat général de la direction du département. J'ai quitté mes fonctions à ce moment mais ce risque spécifique a nécessairement été porté à la connaissance de la direction du département et de la conseillère d'État pour être traité en conséquence. Le rythme très soutenu des ouvertures de nouvelles structures s'est poursuivi après mon départ.

Pourquoi avoir créé autant de structures en un temps si court?

Seule la conseillère d'État peut répondre.

«L'OMP se devait de donner une réponse à une demande croissante.»

Ce n'était pas votre volonté?

Non. L'OMP se devait de donner une réponse à une demande croissante. En raison de l'augmentation de la population et de certains facteurs – urbanisation, migration, précarité –, l'école oriente de plus en plus d'enfants vers des institutions spécialisées. Mais, surtout, le nouveau concept de pédagogie spécialisée et l'organisation mise en place par la direction du département en 2016 ont rendu très difficile de limiter les flux en croissance trop rapide vers l'enseignement spécialisé.

Face à ce risque identifié, quel était le plan?

Un plan de bon sens. Le plan d'action avalisé avait pour but d'évaluer les besoins d'accompagnement, de formation et de soutien des équipes. Il fallait aussi analyser le taux d'encadrement et s'assurer qu'il était suffisant. Au départ, à Mancy, on accueillait les enfants progressivement. Si l'encadrement devait se révéler insuffisant, une alerte était prévue. Cela peut arriver: on ajuste l'encadrement, ou on accueille moins d'enfants, ou moins vite que prévu.

«Dans les deux foyers de Mancy et de Pré-Lauret, nous avons recruté des médecins cadres expérimentés.»

A-t-on sonné l'alerte ou ajusté l'encadrement?

Pas durant les mois d'ouverture en 2018 quand j'assurais la responsabilité de la direction générale.

Dans toutes les structures que j'ai créées, il y avait des équipes thérapeutique et pédagogique qui ne répondaient jamais à la même personne. Cette coresponsabilité garantissait une meilleure sécurité. Dans les deux foyers de Mancy et de Pré-Lauret, nous avons recruté des médecins cadres expérimentés. Je n'ai jamais remis la responsabilité thérapeutique d'un foyer à des débutants. Nous avons donc prévu le risque, assuré un taux d'encadrement suffisant, prévu la formation et l'accompagnement des nouveaux collaborateurs et mis en œuvre une procédure maltraitance au niveau du département. On avait un cadre.

On ne vous a jamais remonté un problème de maltraitance?

Jamais. En treize ans d'exercice comme directeur général, des questions se sont posées, notamment au sujet de relations sexuelles entre mineurs. Il y a parfois eu des enquêtes sur la réponse que des adultes donnaient à des situations complexes. Les incidents sont naturels et inévitables, mais jamais de cas de maltraitance.

«Je crois que la conseillère d'État a toujours eu beaucoup de respect pour moi, mais elle voulait privilégier une vision pédagogique.»

Pourquoi êtes-vous parti en 2018?

Pour plusieurs raisons. J'avais une grande relation de confiance avec Charles Beer. Je n'ai pas retrouvé la même relation et la même qualité d'écoute avec la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta. Il y avait une charge de travail énorme, et ma nature est de ne rien laisser au hasard. Troisièmement, j'avais créé une fondation, Pôle Autisme, qui s'est beaucoup développée. À 50 ans, après vingt-cinq ans de service public, je devais faire un choix, j'ai opté pour la Fondation Pôle Autisme.

Y avait-il des différends de fond avec la magistrate?

Je crois que la conseillère d'État a toujours eu beaucoup de respect pour moi, mais elle voulait privilégier une vision pédagogique. On n'avait pas le même regard; pour moi, la complémentarité pluriprofessionnelle étroite et harmonieuse entre le pédagogique et le thérapeutique est indispensable pour répondre correctement aux besoins de ces enfants.

Pourtant, les parents ne se sentent visiblement pas assez entendus...

Les différents conseillers d'État chargés de ce secteur ont fait beaucoup pour qu'ils soient pris en compte. Un concept d'école inclusive, puis de pédagogie spécialisée, un projet éducatif spécialisé ont été mis en place, des aménagements pour les élèves et des ressources dans les écoles. Beaucoup de chemin a été parcouru en vingt ans.

Comment expliquer que le premier rapport remis au directeur de Mancy en mai 2019 faisant état de maltraitances ne soit arrivé à l'OMP que quinze mois plus tard en août 2020? Et qu'il ait encore fallu sept mois pour que le dossier arrive au secrétariat général du DIP?

Je ne me l'explique pas. Une procédure départementale d'alerte immédiate était entrée en vigueur le 20 septembre 2018. Tous les collaborateurs étaient liés par cette

procédure.

Comment expliquer, alors, ce qui est arrivé?

Je ne sais pas. Des accidents peuvent arriver, un enfant peut par exemple se blesser en cassant une vitre, des professionnels peuvent aussi être blessés, il peut y avoir une maladresse par inexpérience. Mais, contrairement aux maltraitements de Mancy, il n'y a là rien d'intentionnel.

«Avec l'accélération du rythme des ouvertures de nouvelles structures à partir de 2016, l'OMP était sous pression.»

Quel était le climat à l'OMP?

Avec l'accélération du rythme des ouvertures de nouvelles structures à partir de 2016, l'OMP était sous pression. La cadence imposée à l'office représentait un facteur de risques, les professionnels se sont engagés pour répondre à un maximum de familles. Mais il y avait un climat d'inquiétude et de stress. Notamment à l'occasion des rentrées scolaires. Il faut savoir, par exemple, que 8000 enfants environ sont accueillis dans le pôle thérapeutique de l'OMP à Genève – pour moins de 3000 quand je suis arrivé en 2005. Malheureusement, les ressources n'ont pas suivi alors que cette population augmentait. Ce stress ne peut cependant pas expliquer que le dispositif de sécurité mis en place n'ait pas fonctionné.

Qu'attendez-vous des enquêtes en cours?

Si des personnes ont commis des délits à Mancy, l'enquête pénale le déterminera et la justice fera son travail. Pour le reste, il y a une immense rupture de confiance qui rejaillit sur l'ensemble des institutions. Fallait-il créer plusieurs commissions d'enquête dont les rôles respectifs ne sont pas clairs? À mes yeux, il serait préférable de créer une commission garante d'une totale indépendance pour rétablir la confiance. La Cour des comptes, organe supra et indépendant, semble être l'organe qui a été pensé à Genève pour être saisi d'un tel dossier. On observe aujourd'hui

une grande défiance des familles vis-à-vis de l'État. Il est urgent de faire toute la lumière pour restaurer la confiance.

Prenez-vous une part de responsabilité dans ce désastre?

Quand une chose pareille survient dans le cadre d'une institution à laquelle vous avez consacré treize années de votre vie et à laquelle vous restez très attaché, même si vous êtes parti depuis longtemps, vous repassez mille fois le film dans votre tête. Je ne m'explique pas, pourquoi, malgré tous les garde-fous mis en place, c'est arrivé quand même.

Que peut faire l'OMP pour améliorer le fonctionnement?

Dans toute institution, il est essentiel qu'il y ait des rapports de confiance entre les personnes de terrain et la hiérarchie. Rien, jamais, ne remplacera cette condition. Beaucoup de gens formidables sont très engagés à l'OMP. Au Conseil d'État de tirer parti de cette richesse.

Laurence Bézaguet travaille à la Tribune de Genève depuis 1995. A démarré sa carrière au Courrier avant de collaborer six ans au feu quotidien La Suisse. A aussi été journaliste indépendante durant dix-huit mois au Canada et rédigé un livre sur la Traversée de la rade, paru en 1996, avec l'ancien conseiller d'Etat David Hiler. [Plus d'infos](#)

Sophie Davaris est rédactrice en chef adjointe de la Tribune de Genève où elle travaille depuis 2000. Diplômée de Sciences-Po Paris et de l'Institut de hautes études internationales de Genève, elle s'intéresse particulièrement aux domaines de la médecine et de la santé publique. [Plus d'infos](#)

Publié aujourd'hui à 06h34

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

6 commentaires

ARTICLES EN RELATION

[Abo](#) [Intoxication au foyer de Mancy](#)

Pourquoi la justice est-elle arrivée si tard à Mancy?

Les arrestations et les perquisitions sont intervenues plus de dix mois après la première plainte pénale.

il y a 14 heures



[Abo](#) [Pensionnaire empoisonnée à Mancy](#)

Mis en cause, les employés donnent leur version

Deux des trois prévenus ont passé une nuit aux violons de la police. Ils ont été libérés mardi. Pour l'heure, ils ne peuvent ni retourner au travail ni contacter leurs collègues.

09.02.2022



[Abo](#) [Maltraitance pour enfants à Mancy](#)

«À Mancy, la supervision a failli»

Choquée par l'annonce de la mort de la pensionnaire à Mancy, la présidente socialiste, Lydie Polletti, prévient que la justice ne transigera pas.

10.02.2022



La une

E-paper

Archives du journal

Impressum

CGV

[Politique de confidentialité](#)
[Abonnements](#)

[Contact](#)

Tous les Médias de Tamedia

© 2022 Tamedia. All Rights Reserved